

**COMITÉ CONSULTATIF  
DE LA LÉGISLATION  
ET DE LA RÉGLEMENTATION  
FINANCIÈRES**

---

**AVIS N° 2022-20**

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4;

Vu le projet de décret portant modification du décret n° 2021-318 du 25 mars 2021 relatif à la garantie de l'État prévue à l'article 209 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021;

En ayant délibéré lors de sa séance du 14 avril 2022,

**Émet un avis favorable sur le projet de décret.**

Fait le 14 avril 2022.

Pour le Comité consultatif  
de la législation et de la réglementation  
financières

Le Président,



Martin LANDAIS